

Information sur le système d'évaluation des mesures dans le cadre de la nouvelle politique suisse de sécurité routière

Transmis par l'expert de la Suisse

La nouvelle politique suisse de sécurité routière est élaborée et formulée dans le cadre d'un processus dit participatif, sous l'égide de l'Office fédéral des routes. Quelque 80 personnes issues d'organisations spécialisées, groupements d'intérêts, autorités cantonales et communales, milieux économiques et politiques, y travaillent au sein de cinq groupes de spécialistes et d'un comité d'appui.

Le système d'évaluation présenté sert à jauger les mesures individuelles et permet d'en comparer les effets. Il s'agit donc d'un élément fondamental pour opérer le choix définitif des mesures en automne 2004.

Une telle mesure peut résider dans l'équipement des véhicules neufs avec des systèmes d'enregistrement des données en cas de choc.

Il conviendra donc d'examiner d'abord son potentiel d'efficacité. Si l'évaluation révèle que l'efficacité attendue sera nulle ou seulement très faible, l'idée ne sera pas approfondie.

S'il faut s'attendre à un minimum d'efficacité, la mesure fera aussi l'objet d'une évaluation selon les autres critères énoncés dans le tableau. Les critères servent à inventorier les diverses caractéristiques d'une mesure. L'évaluation de chacun des critères se fera en se fondant sur une échelle comprenant cinq niveaux d'appréciation.

La pondération permettra d'exprimer l'importance attribuée à chacun des critères et cela quelle que soit la mesure individuelle dont il s'agit.

La combinaison des résultats de l'évaluation et de la pondération des critères permet d'obtenir le résultat final de l'évaluation de chaque mesure individuelle.

Critères requis pour les mesures

Critère	Sous-critères	Echelonnement	Pondération en %
Potentiel d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction estimée annuelle du nombre des tués et des blessés graves (statistique des accidents, domaine applicable, efficacité, degré de réalisation, degré d'observation); - Réduction du nombre des accidents; - Atténuation des conséquences des accidents. 	Evaluation qualitative selon 5 catégories (très élevé, élevé, moyen, faible, très faible)	30 %
Efficacité (rapport coût/efficacité)	Engagement des moyens estimés pour réaliser la mesure, par rapport à l'efficacité selon le critère n° 1.	Evaluation qualitative selon 5 catégories (très efficace, efficace, moyennement efficace, peu efficace, très peu efficace)	15 %
Applicabilité (Chances de pouvoir faire appliquer la mesure rapidement et de façon simple)	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de maturité de la mesure (état des travaux préparatoires); - Besoin de législation nécessaire; - Disponibilité des ressources (financières/humaines); - Communicabilité. 	Evaluation qualitative selon 5 catégories (très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais)	15 %
Influence sur la liberté individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Restriction ou extension de la liberté individuelle de l'utilisateur de la route en raison de la mesure; - Charge financière individuelle due à la mesure; - Restriction/charge financière ou avantage pour les personnes que la mesure ne vise pas. 	Evaluation qualitative selon 5 catégories (forte extension, extension, neutre, restriction, forte restriction)	15 %
Effet protecteur pour les personnes les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Effet protecteur pour les usagers les plus vulnérables (notamment les enfants, les personnes âgées, les piétons, le moins résistant des véhicules concernés); - Effet protecteur pour les personnes mises en danger involontairement (p. ex. les services d'entretien, les forces d'intervention, les personnes se trouvant à l'extérieur de l'espace routier). 	Evaluation qualitative selon 5 catégories (très élevé, élevé, moyen, faible, 0/négatif)	15 %
Compatibilité avec des objectifs d'autres domaines de la politique fédérale	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de compatibilité (synergie/ conflit) avec les autres objectifs de la politique routière de la Confédération; - Degré de compatibilité (synergies/ conflit) avec les objectifs du développement durable et des politiques fédérales (politique du développement territorial, politique économique, politique étrangère, politique de la santé, politique de l'environnement, etc.); - Compatibilité avec les normes internationales; - Evolution de la situation internationale et tendances politiques. 	Evaluation qualitative selon 5 catégories (grandes synergies, synergies, neutre, conflit, conflit grave)	10 %